

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 1er février 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. JEANNEROT (à compter de la question 3), M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question 2/1), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question 3), Mme TETU, M. JUSSIAUX (à compter de la question 7), Mme BULTOT (à compter de la question 2/1), M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 6/2), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN (à compter de la question 7), M. DUVERGET, M. SALOMON, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 2/1), M. BONNET.

Absents : M. REGNIER, M. JEANNEROT (jusqu'à la question 3), M. MEUNIER (jusqu'à la question 2/1), M. FOUSSERET (jusqu'à la question 3), M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 7), Mme BULTOT (jusqu'à la question 2/1), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 6/2), M. CHRISTELLE, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. POMEZ, M. GRAPPIN (jusqu'à la question 7), M. THIRODE, M. TABOURNOT, M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 2/1), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. REGNIER, M. SANCHEZ, M. POMEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT.

Mandataires : M. ANTONY, Mlle ZILLI, Mlle GEIGER, M. JACQUEMIN, M. DUVERGET.

* * * * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercices 1998 et 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a donné acte de ce bilan.

2 - Garanties d'emprunts :

2.1 - à la Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 21 logements collectifs (Résidence Flora), rue Larmet à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLA de 7 937 765 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

2.2 - à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Construction d'un immeuble de bureaux pour l'Institut de Recherche et de Développement de la Qualité - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un prêt de 3 423 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

(M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

2.3 - à l'Office Public d'HLM de Besançon :

2.3.1 - Amélioration de 220 logements, rues de Franche-Comté, de Picardie et de Champagne à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt pacte de relance pour la Ville de 8 833 215 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

(M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

2.3.2 - Construction de 32 logements PLA, chemin des Tilleroyes à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLA LM de 2 198 573 F et d'un prêt PLA de 10 368 611 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

(M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

3 - Comptabilité - Exercice 1999 - Immobilisations - Recensement des propriétés bâties et non bâties

Adopté à l'unanimité.

4 - Tarifs - Piscine La Fayette - Création de tarifs spécifiques «groupes»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la création d'un tarif «groupe» au prix de 20 F (3,05 €) l'unité pour les adultes et 13,60 F (2,07 €) l'unité pour les jeunes de moins de 18 ans, les militaires du contingent et les étudiants.

Ce tarif ne sera applicable qu'à des groupes de 10 personnes au moins ou par dérogation à des groupes composés de moins de 10 personnes mais confrontés à des conditions de sécurité et d'encadrement particulières, tels par exemple les pensionnaires d'établissements ou écoles spécialisées.

5 - Conservatoire National de Région - Exercice 1998 - Remboursement d'acomptes sur droits d'écolage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, le remboursement de l'acompte perçu à la rentrée de septembre, à quatre familles qui ont annulé l'inscription de leurs enfants notamment parce qu'ils n'étaient pas admis en classe instrumentale et qu'ils n'ont, en conséquence, suivi aucun cours au Conservatoire.

6 - Attribution de subventions :

6.1 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 2 500 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 20 élèves à Belfast
- 3 154 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 19 élèves à Pavie
- 1 368 F au Lycée Pergaud pour l'accueil de 20 élèves de Pavie
- 3 984 F au Lycée Ledoux pour le déplacement de 24 élèves à Pavie
- 1 728 F au Lycée Ledoux pour l'accueil de 24 élèves de Pavie
- 3 500 F à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon pour le déplacement de 35 élèves à Düsseldorf.

6.2 - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution et suppression de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

a) Le retrait des subventions pour non-réalisation des travaux ou travaux non conformes au règlement de l'opération. Sont concernés :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
PREMIER SECTEUR				
13 Grande Rue	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	42 005,00 F	20 %	8 401,00 F
31 Grande Rue	AGI 83 rue de Dole 25000 Besançon	60 649,00 F	20 %	12 129,00 F
9 place Victor Hugo	Mme CORBINEAU Laure 16 rue E. Fortier 76130 Mont Saint-Aignan	21 667,00 F	20 %	4 333,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
PREMIER SECTEUR				
4 rue Pécelet	Agence Victor Hugo 137 Grande Rue 25000 Besançon	40 190,00 F	20 %	8 038,00 F
112 Grande Rue	Maître NICOLAS 32 rue des Granges 25000 Besançon	17 511,00 F	20 %	3 502,00 F
85/87 Grande Rue	M. Bernard PAULIN 85/87 Grande Rue 25000 Besançon	72 396,00 F	20 %	14 479,00 F

b) d'accorder les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
PREMIER SECTEUR				
2 rue Pécelet	Indivision VERDANT DELCEY 2 rue Pécelet 25000 Besançon	52 318,00 F	20 %	10 463,00 F
1 dossier - TOTAL		52 318,00 F		10 463,00 F
DEUXIEME SECTEUR				
6 rue du Porteau	M. MOUGIN Michel 6 C rue du Porteau 25000 Besançon	111 946,00 F	20 %	22 389,00 F
1 dossier - TOTAL		111 946,00 F		22 389,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
TROISIEME SECTEUR				
28 rue Bersot	M. MILASINOVIC Branco 38 rue des Vignerons 25000 Besançon	26 114,00 F	20 %	5 222,00 F
18 rue Bersot	Mme LESTAGE Bar «Le Coup franc» 18 rue Bersot 25000 Besançon	23 379,00 F	20 %	4 675,00 F
8 place de la Révolution	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	19 579,00 F	20 %	3 915,00 F
8 rue des Boucheries	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	62 145,00 F	20 %	12 429,00 F
64 rue des Granges	SOGESTRA 14 rue d'Alsace 25000 Besançon	53 305,00 F	20 %	10 661,00 F
19 rue Mégevand	Association Scolaire Comtoise Enseignement Libre 9 rue de Pontarlier 25000 Besançon	120 519,00 F	20 %	24 103,00 F
4 rue Gustave Courbet	M. RODRIGEZ Jean-Louis 4 rue Gustave Courbet 25000 Besançon	74 703,00 F	20 %	14 940,00 F
8 bis rue des Martelots	M. MILLE Daniel 8 bis rue des Martelots 25000 Besançon	113 858,00 F	20 %	22 771,00 F
25 rue Bersot	M. GIBEY Henri 26 bis rue Chaffanjon 25027 Besançon Cedex	36 817,00 F	20 %	7 363,00 F
8 rue Bersot	Mlle DIAMANDIDES 8 rue Bersot 25000 Besançon	11 001,00 F	20 %	2 200,00 F
91 rue des Granges	Mme DEGENEVE 5 rue de Vittel 25000 Besançon	61 803,00 F	20 %	12 360,00 F
35 rue Mégevand	Mme DEGENEVE 5 rue de Vittel 25000 Besançon	91 680,00 F	20 %	18 336,00 F
12 dossiers - TOTAL		530 419,00 F		138 975,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
18 rue Renan	M. BERNARD Jean-Paul 13 rue Renan 25000 Besançon	23 517,00 F	20 %	4 703,00 F
16 rue Ronchaux	M. BELLAGAMBA Syndic 16 rue Ronchaux 25000 Besançon	27 755,00 F	20 %	5 551,00 F
14 rue de la Convention	Association Diocésaine 3 rue de la Convention 25000 Besançon	43 237,00 F	20 %	9 047,00 F
10 rue Renan	Association Diocésaine 3 rue de la Convention 25000 Besançon	48 859,00 F	20 %	9 971,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
24 rue Ronchaux	M. GROSPERRIN 1 rue du Chambrier 25000 Besançon	22 124,00 F	20 %	4 424,00 F
19 rue Ronchaux	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	44 237,00 F	20 %	8 847,00 F
21 rue Ronchaux	M. ROBARDET 21 rue Ronchaux 25000 Besançon	9 400,00 F	20 %	1 880,00 F
7 dossiers - TOTAL		221 129,00 F		44 423,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
25 quai Veil Picard	M. BAERTHEL 25 quai Veil Picard 25000 Besançon (travaux sur muret en limite rue)	3 497,00 F	20 %	699,00 F
1 dossier - TOTAL		3 497,00 F		699,00 F
TOTAL GENERAL		919 309,00 F		216 949,00 F

7 - Musée des Beaux-Arts - Don de M. Jens BOETTCHER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le don consenti à la Ville par Jens BOETTCHER, sculpteur et professeur à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon et a remercié le généreux donateur.

Ce don est constitué d'un ensemble de sculptures et d'oeuvres diverses pour une valeur totale de 1 286 000 F.

8 - Jumelages et Coopération Décentralisée - Relations Internationales de la Ville de Besançon - Prise en charge de frais relatifs aux manifestations - Délibération de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la prise en charge des frais occasionnés à l'occasion de rencontres, manifestations, etc. organisées dans le cadre des jumelages liant la Ville de Besançon à ses partenaires étrangers, étant précisé qu'un rendu compte sera rédigé chaque fin d'année et intégré au bilan d'activités du service.

9 - Encaissement et réaffectation de subventions :

9.1 - Bibliothèques municipales

Adopté à l'unanimité.

Subvention du Ministère de la Culture : 45 000 F pour acquisition d'ouvrages au titre de l'année 1998 et subvention du Centre National du Livre : 40 000 F pour la création et le développement du fonds d'ouvrages (livres et revues) du bibliobus urbain.

9.2 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Adopté à l'unanimité.

Mécénat de la Société d'Ingénierie Culturelle Didier JUMAUX et Partenaires : 10 000 F pour l'organisation d'expositions temporaires par le Musée des Beaux-Arts.

9.3 - Coopération décentralisée - Jumelage coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Programme de développement local

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser la subvention de 82 100 F accordée par le Conseil Communal de Neuchâtel pour des actions menées par la ville à Douroula.

9.4 - Politique de la Ville - Concours d'écriture de scénarios et de court métrage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser la subvention de 18 500 F accordée par la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports pour l'action d'animation et de prévention «les mystères d'un film» mise en oeuvre par la Ville conjointement avec la Compagnie des Transports de Besançon, en direction des jeunes Bisontins.

10 - Encaissement d'indemnités de sinistres

Adopté à l'unanimité.

(Indemnité de la MACIF : 49 536 F pour accident de circulation

Indemnité de l'assureur de la Ville : 32 973 F pour incendie à l'école Granvelle).

11 - Encaissement et réaffectation d'indemnités de sinistres

Adopté à l'unanimité.

(Indemnité de 4 353 117 F pour l'incendie du Centre Social - MPT de la Grette)

Indemnité de 320 214 F pour l'incendie de la MPT de Planoise).

12 - Immeuble communal 7 place Victor Hugo - Mise à disposition au profit de la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de louer à la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs, pour une période de 10 ans, les locaux sis 7 place Victor Hugo, moyennant un loyer progressif :

. année 1998 : 5 000 F (du 16 juin 1998 au 31 décembre 1998)

. année 1999 : 10 000 F

. année 2000 : 20 000 F

. années 2001 à 2007 : 30 000 F par an

. année 2008 : 13 750 F (du 1er janvier au 15 juin 2008).

- le loyer sera indexé chaque année sur les variations de l'indice INSEE du coût de la construction,

- les charges locatives devront être réglées par la FOL.

13 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire Ville de Besançon c/ SCI Châteaufarine

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à déposer devant le Tribunal Administratif de Besançon une requête aux fins de recherche de la responsabilité de la SCI Châteaufarine pour les désordres affectant le chemin des Essarts l'Amour.

14 - RHI Thiémanté/Ecole/Madeleine - Bilans révisés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan révisé de concession de l'opération RHI,

- décidé d'inscrire à un prochain budget la somme de 749 000 F nécessaire à la clôture de cette opération,

- décidé de proroger, par avenant, jusqu'au 31 décembre 1999, la concession signée avec la SEDD en novembre 1989, avec l'objectif d'achever l'opération dans ce délai,

- autorisé M. le Maire à signer ledit avenant.

15 - Tilleroyes Sud - Concertation préalable - Périmètre d'études en vue de la création d'une ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les objectifs d'aménagement de cette zone,
- autorisé M. le Maire à engager la concertation préalable à la création de ZAC avec les objectifs suivants :

- * permettre une offre foncière supplémentaire pour de l'habitat

- * organiser une zone d'aménagement pour des logements diversifiés

- * inscrire la nouvelle zone dans le développement cohérent du secteur Sud des Tilleroyes, en direction du Pôle Santé,

- autorisé M. le Maire à engager les études nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

16 - ZAC de la Mouillère - Projet de Plan d'Aménagement de Zone - Mise à l'enquête

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé et arrêté le projet de Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC La Mouillère

- décidé sa mise à l'enquête publique

- décidé de dire que cette enquête vaudra enquête préalable à la DUP,

- autorisé M. le Maire à signer le protocole Ville - Société Nationale Espaces Ferroviaires.

17 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Modification des statuts - Approbation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications de l'article 13 des statuts du syndicat concernant les clés de répartition du financement de l'aménagement arrêtées comme suit :

Ville de Besançon	74,22 %
Département du Doubs	17,58 %
Région de Franche-Comté	5,89 %
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	2,31 %

18 - ZAC du Parc Scientifique et Industriel - Approbation du dossier de réalisation et plan d'aménagement de zone - Déclaration d'utilité publique

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Parc Scientifique et Industriel,
- décidé de demander à M. le Préfet de déclarer d'utilité publique l'aménagement de cette zone.

19 - Action foncière :

19.1 - Acquisition de diverses propriétés pour mise à l'alignement de voirie

Adopté à l'unanimité.

- Propriété de M. André LOUISSERAND : 119 m² à titre gratuit - indemnité de 22 500 F pour perte d'un mur de 45 m
- Propriété de M. Jean-Pierre MILLET : 46 m² à titre gratuit
- Propriété Société d'Archivage et de Magasinage du groupe Rhône-Poulenc : 656 m² et 715 m² pour 32 500 F.

19.2 - Acquisition de terrains pour réserve foncière en zone industrielle, rue Thomas Edison

Adopté à l'unanimité :

- acquisition à M. Louis BOURQUIN de 1 ha 5 a 45 ca pour 757 693 F
- acquisition à M. Gérard DUSSERT de 20 a 6 ca pour 156 609 F
- acquisition à M. Etienne DUSSERT de 40 a 60 ca pour 327 358 F.

19.3 - Opération de réhabilitation 34/36 rue Ronchaux - Rachat du droit au bail à M. PELOT, 34 rue Ronchaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à M. PELOT une indemnité d'éviction de 210 000 F correspondant à la valeur du pas de porte.

19.4 - Aliénation de terrains pour activités économiques - SCI Le Verger, rue Ampère - SCI Léonard de Vinci, 9 rue Léonard de Vinci

Adopté à l'unanimité :

- aliénation de 139 m² à la SCI Le Verger au prix global de 180 000 F
- aliénation de 254 m² à la SCI Léonard de Vinci au prix global de 38 100 F.

19.5 - Rétrocession d'un terrain communal rue des Fougères à MM. JORROT, PEIGNIER, PERRIGUEY, DELIOT, AUBERTIN

Adopté à l'unanimité : rétrocession à titre gratuit de cinq parcelles à :

- M. JORROT (1 a 69 ca)
- M. PERRIGUEY (2 a 25 ca)
- M. PEIGNIER (2 a 73 ca)
- M. DELIOT (2 a 89 ca)
- M. AUBERTIN (2 a 29 ca).

20 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er juillet au 31 décembre 1998

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

21 - Dénomination de voie - Parvis des Droits de l'Homme - Modification de la délibération du 15 décembre 1997

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de dénommer l'esplanade de la Mairie «Esplanade des Droits de l'Homme».

22 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Programme d'équipement 1999 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé la réalisation d'un programme d'équipement 1999 dont le coût est estimé à 360 000 F qui pourraient être financés comme suit :

Ville de Besançon	120 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté	120 000 F
Région de Franche-Comté	120 000 F

- décidé de solliciter les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région de Franche-Comté, étant précisé que le programme d'équipement sera réajusté en fonction des participations obtenues.

23 - Acquisition de bus fonctionnant au gaz - Extension de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'étendre la consultation pour l'achat de bus au gaz de pétrole liquéfié à une autre sorte de carburant, le gaz naturel de ville.

24 - Marchés pour l'année 1999 de fournitures de signalisation verticale et de signalisation directionnelle

Adopté à l'unanimité.

25 - Opérations de dragage du Doubs par Voies Navigables de France - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de cette information.

26 - Exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de cette information.

27 - Relations Internationales - Action de sensibilisation à la construction européenne - Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Encaissement et réaffectation d'une subvention européenne

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Besançon et la représentation en France de la Commission Européenne, relatif au versement à la Ville par la Commission Européenne d'une subvention de 297 522,41 F pour l'organisation d'une manifestation intitulée «Parlez-moi d'Europe»,

- autorisé M. le Maire à signer les conventions de collaboration avec le Mouvement Européen Franche-Comté, l'Union Féminine Civique et Sociale et Internet Franche-Comté, partenaires de l'opération et leur verser les subventions qui couvriront leurs frais de mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre de ce projet.

La séance est levée à 19 heures 10.

Hôtel de Ville, le 3 février 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 4 février 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,